

## Master professionnel ingénierie des métiers de la culture

### Tableau de répartition des enseignements et du contrôle des connaissances

#### **SEMESTRE 3**

UE 1	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Méthodes et outils généraux</b>	Législation sociale	2	12			12	2	CC			2
	Organisation administrative de l'Etat et des CT	2	12			12	2	CC			2
	Evaluation des politiques publiques	{5}	12			12	2	CC			2
<b>TOTAL UE</b>			36			36	6				

(1)

UE 2	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Outils spécifiques : module d'approfondissement</b>	Gestion des entreprises	{6}	12	6		18	2	CC/CT			2
	Droit de la culture	2	12	6		18	2	CC/CT			2
	Conception et coordination de projets	71		18		18	2	CC/CT			2
<b>TOTAL UE</b>			24	30		54	6				

UE 3	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Connaissance du secteur spectacle vivant</b>	Administration du SV	{18}	12			12	2	CC			2
	Labels et réseaux du SV	{18}	12			12	2	CC			2
	Echanges internationaux	{71}	12			12	1	CC			1
	Education artistique	{18}	6			6	1	CC			1
<b>TOTAL UE</b>			42			42	6				

ou

UE 3	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Connaissance du secteur muséologique et patrimonial</b>	Les patrimoines, structuration et diversité	71 / 19	12			12	2	CC			2
	Muséologie et Muséographie, approche comparative	71	12			12	2	CC			2
	Environnement et patrimoine naturel	{24}	12			12	1	CC			1
	Art en espace public et urbanisme	71 / 19	6			6	1	CC			1
<b>TOTAL UE</b>			42			42	6				

## SEMESTRE 4

UE4	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Méthodes et outils généraux</b>	Méthodologie des mémoires et gestion des projets professionnels	71		18		18	4	CC			4
	Connaissance des concours et métiers de la fonction publique	-		3		3					
	Service culturel et relations avec le public	{71}		12		12	2	CC			2
	Gestion des ressources humaines	{6}	6			6		CC			
<b>TOTAL UE</b>			6	33		39	6				

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 5	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Théories et pratiques du spectacle vivant</b>	La production	{18}		12		12	4	CC			4
	La programmation	{18}		12		12		CC			
	La diffusion	{18}		12		12		CC			
	Mises en pratiques professionnelles	71		24		24	2	CC			2
<b>TOTAL UE</b>				60		60	6				

ou

UE 5	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Théories et pratiques du secteur muséo/patrimoine</b>	Conception des expositions et conduites de projets muséographiques	{71}		24		24	3	CC			3
	Conservation (PSC, Conservation préventive, inventaire, régie des collections...)	71		24		24	3	CC			3
	Approches internationales comparées	71		12		12		CC			
<b>TOTAL UE</b>				60		60	6				

UE 6	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Outils spécifiques au domaine / déclinaisons</b>	L'offre jeune public	{18}		6		6	6	CC			6
	Festivals et événementiels	{18}		6		6		CC			

thématiques du spectacle vivant	Résidences et coproductions	{18}		6		6		CC			
	Spectacle vivant et industries culturelles	71		6		6		CC			
TOTAL UE				24		24	6				

ou

UE 6	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils spécifiques au domaine / modules d'approfondissement muséologie et patrimoine	Médiations, évaluations et connaissances des publics	71		12		12	2	CC			2
	Ecriture et techniques de médiations	71		12		12	2	CC			2
TOTAL UE				24		24	4				

UE 7	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Travaux dans l'option	Etude de cas relative à chaque option	{18}		24		24	2	CC			2
	Projets tutorés	71		24		24	2	CC			2
	Séminaires professionnels et voyage sur site	71		24		24	2	CC			2
TOTAL UE				72		72	6				

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 8	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Pratiques professionnelles	Stage	-					4	CC			
	Mémoire	-		24		24	16	CT			
	Accompagnement professionnel : préparation à l'insertion	71		24		24	2	CC			
TOTAL UE				48		48	22				

## Présentation du contrôle des connaissances

1 - Les enseignements et autres éléments de formation sont regroupés en modules capitalisables pour l'évaluation des connaissances, des compétences et acquis. Les modules constituent un groupe homogène d'enseignements et d'activités. L'étudiant n'a pas d'autre choix que celui de la seconde langue, l'anglais étant obligatoirement pris en première langue.

2 - Au sein d'un même module, plusieurs enseignements peuvent être évalués à l'aide d'épreuves communes. Sur le relevé détaillé des notes qui sera publié, chaque matière

recevra une note égale à la moyenne des notes obtenues aux différentes épreuves, communes ou spécifiques.

3 - La note obtenue à chaque module est la moyenne arithmétique des notes obtenues pour chacun des éléments le composant.

4 - Le diplôme est acquis par l'étudiant lorsqu'il a obtenu l'ensemble des modules soit séparément, soit par compensation. Les modules validés séparément peuvent être capitalisés en vue de l'obtention du diplôme.

5 - Il y a compensation entre les modules lorsque, après délibération du jury, la moyenne des notes de tous les modules est égale ou supérieure à 10 sur 20 à condition toutefois que la note de chacun des modules soit supérieure à 08 sur 20.

Aucune validation partielle ne pourra être obtenue par compensation.

6 - Lorsqu'un étudiant n'a pas obtenu la moyenne à l'ensemble des modules à l'issue d'une première série d'épreuves, il sera admis à passer des épreuves de rattrapage dans les modules où il n'a pas obtenu la moyenne. Il pourra choisir de subir ces épreuves pour tous les enseignements ayant fait l'objet d'une évaluation ou seulement pour celles où il n'a pas obtenu la moyenne. Le module de pratiques professionnelles ne peut donner lieu à épreuves de rattrapage.

7 – Par dérogation aux mesures précédentes, le module pratiques professionnelles (UE1 – module 7) n'est susceptible d'aucune compensation, l'étudiant devant obtenir la note de 10 sur 20 pour valider son M2. La note correspond à une thèse professionnelle de 70 à 100 pages. Celle-ci se substitue au rapport de stage (qui peut le cas échéant être inscrit en annexe)